



# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

*Du 16 janvier 2025*

Présents : Daniel BOCQUENET, Alain CARMANTRAND, Jean-Marc COUSIN, Guilène DESCHASEAUX, Anita GONCALVES, Christiane GREUILLET, Denis LACOMBE,

Absents excusés : Bernard BADOZ, Jean-Luc TERRASSON.

Absent : néant

Secrétaire de séance : Denis LACOMBE

Le Maire ouvre la séance à 20h00

## Ordre du jour :

1. Vente d'herbe 2024.
2. Autorisation de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2025.
3. Servitude ENEDIS transformateur parcelle ZK37 La Bouloie.
4. Adhésion AIIS 2025.
5. Programme travaux ONF 2025 – Bilan économique des 10 dernières années.
6. ONF : application du Régime Forestier : intégration des parcelles B0641 et B0657.
7. Karting horaires compétition dérogation.
8. En plus à l'ordre du jour : location salle des fêtes pour cours de pilates.
9. Questions diverses.

### 1. Vente d'herbe

La commune possède 2ha90 de terrain au lieu-dit "En Chiévache" (parcelle AB0120 au-dessus du lotissement des Alouettes, le long du chemin du Château d'eau).

Comme à l'accoutumée, Monsieur Bernard BADOZ se porte acquéreur pour la vente d'herbe du pré communal au prix de 80 € l'hectare.

Le Maire sollicite le Conseil Municipal pour renouveler cette vente.

VOTE : 7 voix pour

### 2. Autorisation de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2025

Le Conseil Municipal, en référence à l'article L1612-1 du CGCT, autorise l'ordonnateur à mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des montants inscrits au budget 2024 par chapitre budgétaire, et doit préciser le montant et l'affectation des crédits utilisés. Ces crédits seront repris obligatoirement au budget primitif 2025.

Chapitres	2024	25 %
21 – Immobilisations corporelles (voirie, bâtiment...)	443 361.00 €	110 840.00 €

VOTE : 7 voix pour

### **3. Servitude ENEDIS**

Le 18 mars 2021, la Commune de CHARMOILLE a concédé deux servitudes relatives à l'installation d'une ligne électrique souterraine et d'un poste de transformation sur la parcelle section ZK numéro 37, conformément à deux conventions signées entre la commune de Charmoille et ENEDIS.

Les conventions doivent être régularisées par actes notariés, étant précisé que les actes authentiques sont entièrement aux frais de ENEDIS.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les actes authentiques de constitution de servitudes sur cette parcelle.

VOTE : 7 voix pour

### **4. Adhésion AIIS 2025**

L'Association Intercommunale d'Insertion de la région de Saulx InterM'aide propose aux bénéficiaires du RSA, chômeurs, ... des activités en vue de leur insertion et qui soient utiles aux communautés locales.

Monsieur le Maire présente la convention AIIS INTERM'AIDE qui détermine les engagements de chaque partie dans le cadre de travaux effectués par une équipe d'AIIS pour le compte de la commune.

La commune de Charmoille souhaite faire appel aux services d'AIIS INTERM'AIDE et s'engage à payer une adhésion annuelle à l'association, d'un montant de 200 €.

AIIS INTERM'AIDE assure notamment l'entretien des abords de la fontaine Rue de l'Huguenot et peut ponctuellement intervenir sur d'autres travaux dans la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**AUTORISE** le Maire à signer la convention et PAYER l'adhésion à hauteur de 200 €

VOTE : 7 voix pour

### **5. Programme travaux ONF 2025**

Monsieur le Maire présente le devis ONF :

- Dépressage avec nettoyage de jeune peuplement, parcelle 3r.
- Cloisonnement sylvicole : maintenance mécanisée, parcelle 9r.
- Dégagement manuel des régénérations naturelles, parcelle 9r.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis d'un montant HT de 3 810.00 € et payer les travaux après exécution.

VOTE : 7 voix pour

## **6. ONF : application du Régime Forestier**

Pour permettre à la propriété de continuer à être gérée de façon suivie, le Conseil Municipal :

- demande l'application du Régime Forestier aux parcelles boisées suivantes, appartenant à la commune :

Territoire	Section et numéro des parcelles	Lieu-dit	Surface					
			Totale			Application du RF		
			ha	a	ca	ha	a	ca
CHARMOILLE	B0657	Montgardant	0	9	40	0	9	40
	B0641	Montgardant	0	32	50	0	32	50
<b>Total</b>			<b>0</b>	<b>41</b>	<b>90</b>	<b>0</b>	<b>41</b>	<b>90</b>

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- SOLLICITE l'Office National des Forêts, Agence de Vesoul, pour établir le dossier correspondant,

- AUTORISE Monsieur le Maire à diligenter la procédure nécessaire et à signer les pièces afférentes à ce dossier.

VOTE : 7 voix pour

## **7. Karting horaires compétition dérogation**

Monsieur Guy Delpierre, Président de l'Association Sportive et Culturelle PSA Peugeot Citroën (ASK ASCAP) nous sollicite, par courrier en date du 7 décembre 2024, pour avoir l'autorisation de commencer, éventuellement, les séances de roulage du samedi 22 mars 2025 et du dimanche 23 mars 2025 à 8h30 au lieu de 9h00 (catégories enfant, peu émettrices de nuisances sonores) lors de la compétition de karting qui aura lieu le 22 et 23 mars 2025. La pause méridienne de 12h à 13h30 sera bien respectée.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- N'AUTORISE PAS l'ASK ASCAP à commencer les séances de roulage du samedi 22 et dimanche 23 mars 2025 à 8h30 au lieu de 9h00.

VOTE : 7 voix pour

## **8. Location salle des fêtes pour des cours de pilates**

Monsieur Cyrille FALLICA domicilié à Charmoille, entrepreneur individuel dans l'enseignement de disciplines sportives et d'activités de loisirs, nous sollicite pour utiliser la salle des fêtes de Charmoille afin de donner des cours de pilates.

Monsieur le Maire propose le tarif suivant :

5 € par heure + consommation électricité.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- APPROUVE le tarif de 5 € + consommation d'électricité pour l'occupation de la salle des fêtes communale par Mr Cyrille FALLICA pour des cours de pilates.

- AUTORISE monsieur le Maire à signer la convention, ainsi que tout document à intervenir relatif à ce dossier.